



CONTRIBUTION CGT AU BILAN 2017 DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE EN AGRICULTURE

L'année 2017 est marquée par une nouvelle régression du pouvoir d'achat des salariés de la production agricole. Dans de nombreuses conventions collectives territoriales les salaires au 1^{er} coefficient ont été revalorisés du même niveau que l'évolution du Smic, elle-même inférieure à l'inflation réelle que subissent les salariés agricoles. L'évolution des dépenses incompressibles (loyer, énergie, impôts...) ainsi que les dépenses liées à l'alimentation étant largement plus élevées que l'indice Insee touchent particulièrement les salariés aux revenus les plus faibles. Or il est à noter que près de 90 % des salariés agricoles sont payés au niveau du Smic. Par ailleurs, les augmentations de salaires inférieures pour les autres coefficients ont conduit à un nouveau tassement des grilles de salaires dans la production agricole, ce qui renforce encore la perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble du personnel, accélère le non reconnaissance des qualifications professionnelles pourtant en pleine évolution. La précarisation de l'emploi agricole se poursuit avec une utilisation de plus en plus fréquente de salariés détachés, voire de travail dissimulé. Sur ce sujet, la Convention Nationale relative à la lutte contre le travail illégal en agriculture signée en février 2017 n'a toujours pas trouvé de traduction dans l'ensemble des régions. Nous demandons l'ouverture de négociations tripartites entre l'Etat, les organisations syndicales et les organisations professionnelles afin de décliner cette convention sur l'ensemble du territoire. La décision gouvernementale de restructuration des branches et de regroupement des conventions collectives, de mise en cause des conventions collectives territoriales et de celles couvrant moins de 5000 salariés a également constitué un bon prétexte sur lequel le patronat tant de la production agricole que de la coopération agricole s'est très largement appuyé pour geler les négociations salariales en 2017.

L'autre fait manquant est l'ouverture de deux négociations, l'une pour une Convention Collective Nationale des salariés de la production agricole et des Cumas, l'autre pour une CCN des salariés des entreprises du territoire. Notre Fédération agit pour des Conventions Collectives Nationales de haut niveau, reprenant et améliorant les avantages acquis dans les territoires. Afin de garantir le maintien de l'ensemble de leurs droits aux salariés agricoles et de maintenir les négociations collectives de proximité dans les départements et régions, nous revendiquons que les Conventions Collectives Territoriales et/ou Professionnelles existantes soient annexées aux futures Conventions Collectives Nationales des salariés de la production agricole et des Cumas, et des EDT. Cette revendication est portée dans l'unité par l'ensemble des organisations syndicales.

Enfin, notre fédération est particulièrement attachée à l'implication des pouvoirs publics dans l'organisation des négociations en agriculture, au travers des Commissions Mixtes. Or, nous constatons un net recul dans un certain nombre de départements. Si l'implication des inspecteurs du travail chargé de l'agriculture n'est pas mise en cause, les conditions d'exercice de leur métier et ses moyens mis à leur disposition sont préoccupant. Le manque de moyens, dû aux réformes générales des politiques publiques, et aux mesures de régressions budgétaires imposées par le gouvernement conduit dans certains cas à ce que l'administration ne soit plus en mesure d'assurer les comptes rendus des Commissions Mixtes qu'elle préside. Notre fédération demande que des moyens nécessaires au bon fonctionnement des Commissions Mixtes soient redonnés aux Direcctes afin qu'elles puissent assurer pleinement leurs missions.